

CONTROLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION
POUR LEVEE DE RESERVES
LES PETITS ARCHERS

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de procéder à un contrôle technique pour une levée de réserves concernant la construction de Pôle Petite Enfance « Les Petits Archers »,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat (réf. 3209667.2) est signé avec la société APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE, SIRET n°903 869 071 00014, domiciliée à COURBEVOIE (92400), 6 rue du Général Audran, représentée par Francis CZESZYNSKI, Contrôleur technique de construction.

Article 2 :

La prestation pour un montant de 1.750 €/HT soit 2.100 €/TTC comprend :

- réunion sur site avec un chargé d'affaire CTC
- visite d'un électricien,
- analyse des DOE et mise à jour du RVRAT et du RFCT.

Ce prix comprend les frais de déplacement.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 19 février 2026.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site
Internet de la Commune :

19 FEV. 2026

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260219-DEC2026-09-DE
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026